



# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE  
HOUILLES

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

DCM 24/095

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Autorisation de dérogations au repos  
dominical pour 2025

République française

Département  
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal  
se compose  
de **39 membres**

Le nombre  
des Conseillers  
municipaux en  
exercice est de **39**

Le 17 octobre 2024 à 19h15, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 11 octobre 2024).

## PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, M<sup>me</sup> LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine, M. MIQUEL Pierre, M<sup>me</sup> DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M<sup>me</sup> PRIM Céline, M<sup>me</sup> OROSCO Claire, M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M<sup>me</sup> HERREBRECHT Christine, M<sup>me</sup> LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M<sup>me</sup> RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, M<sup>me</sup> BELALA Monika.

## REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M<sup>me</sup> COLLET Marina
  - M<sup>me</sup> DUFOUR Florence
  - M<sup>me</sup> LECLERC Céline
  - M<sup>me</sup> GOUAR Saara
  - M. SIMONIN Sébastien
  - M<sup>me</sup> COLLET Jennifer
  - M<sup>me</sup> PRIVAT Christine
  - M<sup>me</sup> MICHEL Fleur
  - M. CADIOU Patrick
  - M. BOIVIN Claude
- par M<sup>me</sup> PRIM Céline  
par M. MIQUEL Pierre  
par M<sup>me</sup> CHAMBERT Julien  
par M. SEKKAI Hadji  
par M. CHAMBON Julien  
par M. GOUT Christophe  
par M. HÉRAUD Christophe  
par M. BERTRAND Romain  
par M. LECLERC Grégory  
par M<sup>me</sup> BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE : /

DÉPART EN COURS DE SÉANCE : /

## ABSENCES :

- M<sup>me</sup> BROUTIN Gaëlle

## SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- **M. Hadji SEKKAI** a été désignée pour remplir ces fonctions



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

VILLE DE  
HOUILLES

DCM 24/095

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Objet :** Autorisation de dérogations au repos dominical pour 2025

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques permet aux commerces de déroger au principe du repos dominical et ce jusqu'à 12 dimanches par an. En principe, tous les commerces peuvent être concernés par la dérogation, à l'exception toutefois de ceux qui peuvent déjà ouvrir le dimanche (cafés, restaurants, hôtels, commerces sans salariés, certains commerces non alimentaires du fait de leur nature comme les bureaux de tabac, kiosques à journaux, pharmacies...).

Les dates doivent être déterminées par arrêté du Maire avant le 31 décembre de l'année N-1. L'avis du Conseil Municipal est requis pour les 5 premiers dimanches ; au-delà de ce seuil, l'avis conforme du Conseil Communautaire est exigé. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. Le prochain Conseil Communautaire devrait se prononcer sur cette saisine le 12 décembre 2024.

Une concertation auprès des commerces ouillois et de l'Association des Commerçants et Artisans de Houilles (ACAH) a été effectuée. Les résultats de cette concertation permettent de proposer une dérogation au repos dominical aux dates suivantes :

<b>12 janvier 2025 :</b> 1 <sup>er</sup> dimanche des Soldes	<b>29 juin 2025 :</b> Début vacances d'été	<b>07 décembre 2025 :</b> Fête de fin d'année
<b>19 janvier 2025 :</b> Soldes	<b>07 septembre 2025 :</b> Rentrée scolaire	<b>14 décembre 2025 :</b> Fête de fin d'année
<b>26 janvier 2025 :</b> Soldes	<b>23 novembre 2025 :</b> Fête de fin d'année	<b>21 décembre 2025 :</b> Fête de fin d'année
<b>25 mai 2025 :</b> Fête des Mères	<b>30 novembre 2025 :</b> Fête de fin d'année	<b>28 décembre 2025 :</b> Fête de fin d'année

Ces propositions seront transmises à la Communauté d'Agglomération de Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) au plus tard le 4 novembre 2024 afin que le conseil communautaire rende son avis sur ces dérogations.

Ces dates seront fixées officiellement par un arrêté du Maire pris avant le 31 décembre 2024.

Il est demandé aux membres de l'assemblée délibérante de donner un avis favorable aux propositions de suppression du repos dominical pour l'année 2025.



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

VILLE DE  
HOUILLES

DCM 24/095  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Objet : Autorisation de dérogations au repos dominical des commerces ovillois  
– Année 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment son article L. 3132-26,

**Considérant** que le Maire peut, après avis du Conseil Municipal et avis conforme du Conseil Communautaire, supprimer le repos dominical dans les commerces de son territoire dans la limite de 12 dimanches par an,

**Considérant** que ces ouvertures dominicales exceptionnelles contribueront à la vitalité et au dynamisme commercial de la Ville de Houilles et qu'elles répondront aux attentes des ovillois,

**Considérant** l'intérêt, pour les commerces de détail ovillois, que représente la possibilité d'ouvrir 12 dimanches durant l'année 2025,

**Considérant** qu'un arrêté du Maire sera pris avant le 31 décembre 2024 afin de fixer les dates de suppression de repos dominical,

**ADOpte A LA MAJORITE DES VOTANTS (27 voix pour du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 1 voix contre de M. HERAUD et 9 abstentions dont 6 du groupe ID COMMUNE et 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire).**

**Article 1<sup>er</sup> :** ÉMET un avis favorable quant à la proposition de suppression du repos dominical dans les commerces ovillois de détail alimentaire et non alimentaire en 2025 pour les dimanches suivants :

<b>12 janvier 2025 :</b> 1 <sup>er</sup> dimanche des Soldes	<b>29 juin 2025 :</b> Début vacances d'été	<b>07 décembre 2025 :</b> Fête de fin d'année
<b>19 janvier 2025 :</b> Soldes	<b>07 septembre 2025 :</b> Rentrée scolaire	<b>14 décembre 2025 :</b> Fête de fin d'année
<b>26 janvier 2025 :</b> Soldes	<b>23 novembre 2025 :</b> Fête de fin d'année	<b>21 décembre 2025 :</b> Fête de fin d'année
<b>25 mai 2025 :</b> Fête des Mères	<b>30 novembre 2025 :</b> Fête de fin d'année	<b>28 décembre 2025 :</b> Fête de fin d'année

**Article 2 :** **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Article 3 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 21/10/2024

Publication effectuée le : 21/10/2024

Exécutoire ce jour : 21/10/2024

Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines,  
Julien CHAMBON

